



Profession ÉDUCATION

N° 273 | Décembre 2019 | 2,50 €



MIGRANT-E-S
LE DÉFI DE L'INTÉGRATION

3 ÉDITO

Conditions de travail : agir pour bien travailler

Pour la CFDT, la question du travail a trop longtemps été délaissée par les politiques et les syndicats, au profit de la question de l'emploi...

4 ACTUALITÉ



Retraites

Pas de réforme sans compensation, car pour l'heure, les inquiétudes et les questions sont légitimes.

Politique d'éducation prioritaire

Éducation et territoire.

Formation initiale des enseignant-e-s et CPE

Annonces préoccupantes...

7 DOSSIER



Migrant-e-s Le défi de l'intégration

Images chocs et politiques inadaptées entretiennent le fantasme d'une migration devenue incontrôlable et surtout ingérable. Quelles sont les réalités? Comment, et avec qui agir?

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF :** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :** Aline Noël. **DIRECTRICE ARTISTIQUE :** Karine Chevrier. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier et Aline Noël. **RÉDACTION :** Laurent Alexandre, Philippe Antoine, Vincent Bernaud, Eric Byhet, Annie Catelas, Christophe Caulier, Éric Chapuis, Karine Chevrier, Véronique Couvreur, Michel Debon, Florence Dubonnet, Guillemette Favreau, Gilles Graber, Isabelle Lacaton, Françoise Lambert, Franck Loureiro, Vincent Loustau, Julien Morcrette, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Claudie Paillette, Alain Rei, François Thos, Alexis Torchet, Eric Vernassière. **IMPRESSION :** L'Artésienne — Liévin. **N° CPPAP :** 1020S07555. **ISSN :** 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr — http://www.sgen.cfdt.fr **Publicité :** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE :** Fifaliana-joy / Pixabay

20 INFO PRO

Loi de transformation de la Fonction publique

Le Sgen-CFDT vigilant.

Accompagner les attaché-e-s

La Direction générale des ressources humaines réagit devant la fuite des nouveaux-elles entrant-e-s.

21 MILITANT-E-S

Salon Éducatéc-Éducatice

Les 20, 21 et 22 novembre derniers, le Sgen-CFDT était présent au salon. Tour d'horizon.

24 REPORTAGE



Baleinopolis

Interview d'Olivier Adam, bioacousticien et commissaire de l'exposition « Baleinopolis, les sociétés secrètes des cétacés ».

26 L'INVITÉ-E DU MOIS

Sophie Rahal

La journaliste est la porte-parole et une des administratrices de SOS MÉDITERRANÉE, qui secourt depuis février 2016 les migrant-e-s égaré-e-s en mer.





Annie Catelas
Secrétaire fédérale

ÉDITO

Conditions de travail : agir pour bien travailler

POUR LA CFDT, LA QUESTION DU TRAVAIL a trop longtemps été délaissée par les politiques et les syndicats, au profit de la question de l'emploi.

Un dialogue social efficace pour un système modernisé d'éducation, de formation et de recherche, prend en compte les réalités de la société et permet la coopération de tou-te-s les acteur-trice-s, et c'est au sein des collectifs de personnels que ce dialogue est le plus à même de pouvoir œuvrer à changer les choses.

Penser les conditions de travail des personnels, l'aménagement des espaces, c'est contribuer à améliorer le fonctionnement des services pour les agent-e-s et les usager-e-s.

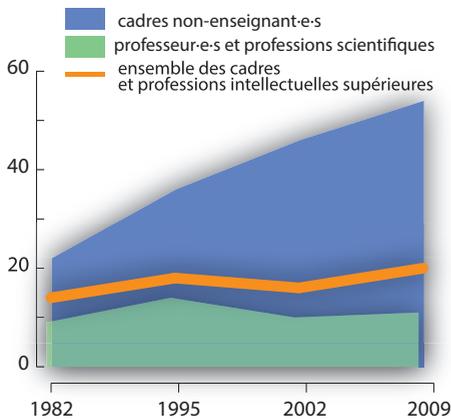
La mission première de tout syndicat – et c'est particulièrement le cas des militant-e-s du Sgen-CFDT, acteurs et actrices de transformation sociale – est d'accompagner les personnels pour défendre les conditions de travail au bénéfice du service public.

Pour citer Érick Prairat, professeur de sciences de l'éducation, « le temps des solidarités professionnelles arrive ». Faire vivre nos valeurs CFDT, c'est réaffirmer possible l'association de l'émancipation des travailleur-se-s avec l'inscription des actions dans une dimension collective.

C'est aussi souscrire à une démarche de progrès social et de justice, par exemple en s'engageant à adapter localement les propositions du Pacte du pouvoir de vivre.

Décembre 2019

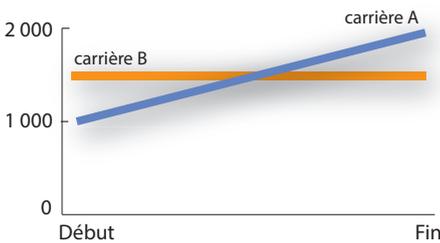
Évolution du taux de prime dans la Fonction publique d'État de 1982 à 2009



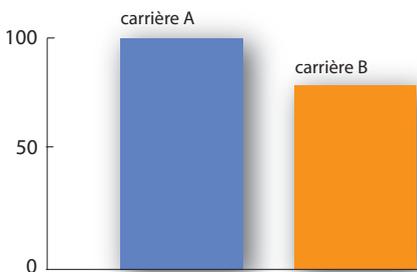
Sources : données de la DGAFP, travaux de Bernard Schwengler, enseignant en économie en CPGE.

Rémunération et pension

Deux agent-e-s, qui ont le même revenu cumulé sur la carrière, aujourd'hui n'ont pas la même pension. Le système actuel défavorise les carrières plates avec peu de promotion (exemple du B).



Les enseignant-e-s et les chercheur-e-s sont les fonctionnaires de catégorie A qui ont la part de prime la plus faible dans leur rémunération. L'écart croissant de rémunération entre catégorie A de la FPE s'explique par la proportion de primes dans la rémunération.



Retraites

Pas de réforme sans compensation

Par Pierre-Marie Rochard et Franck Loureiro

La fin des « six derniers mois » pour calculer la pension des agents de la Fonction publique est programmée par le gouvernement. Cela suscite des inquiétudes et des interrogations légitimes de la part des personnels. En effet, sans revalorisation des rémunérations des agents concernés par la réforme, la baisse des pensions est inévitable pour la grande majorité des personnels de catégorie A. C'est pour cela que la CFDT et le Sgen-CFDT revendiquent depuis le début l'indispensable revalorisation des rémunérations des agents qui perçoivent peu de primes. C'est le cas des personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture, et de la Jeunesse et des Sports. L'inquiétude et la colère sont légitimes. Néanmoins, la responsabilité des syndicats, c'est aussi de remettre du rationnel. Nos émotions ne doivent pas nous empêcher de nous poser toutes les questions : la retraite est-elle là pour compenser les sous-rémunérations d'une carrière complète ? La retraite doit-elle répondre à la question de la dégradation constante des conditions de travail ? Ne serait-il pas plus pertinent d'agir sur ces deux éléments pour les transformer ?

En effet, le calcul des pensions sur les six derniers mois est-il si avantageux que ça ? Ou n'est-ce pas plutôt un « faux avantage » en contrepartie des faibles rémunérations proposées tout au long de la carrière ? Pour le Sgen-CFDT, ce pacte social implicite de « mal rémunérer les agents en contrepartie d'une pension convenable », n'est plus acceptable. Attendre les dernières années de sa carrière et la retraite pour disposer d'une rémunération correcte, ne correspond pas vraiment aux besoins qu'ont la majorité des agents dans la première partie de leur carrière : s'installer, acheter une maison, élever ses enfants... Par ailleurs, l'âge d'entrée dans les métiers ne cesse de reculer, ce qui aura pour conséquence, si rien ne change, une baisse importante des pensions, car il sera impossible d'avoir une carrière complète. En outre, ce système est injuste pour les collègues, souvent des femmes, qui ont des carrières « à trous » ou « plates », et qui sont, plus souvent que les hommes, en CDD. Il est également injuste pour les polypensionnés qui représentent près de 40 % des agents dans certaines catégories.

En conclusion, le sujet impose de repenser la totalité des politiques salariales et des déroulements de carrière. Les fonctionnaires avec de faibles montants de primes (professeurs des écoles, CPE, administratifs des catégories B et C...) doivent en particulier bénéficier d'une revalorisation de leur rémunération et d'une refonte de leur carrière. Il faut aussi revoir la distribution des primes, car elle creuse aujourd'hui les inégalités entre femmes et hommes. Gagner plus aujourd'hui pour gagner au moins autant à la retraite, c'est possible ! Pour le Sgen-CFDT, ce pacte social implicite « mal rémunérer les agents en contrepartie d'une pension convenable », n'est plus acceptable...

Sur la question de la revalorisation des rémunérations, voir <https://huit.re/EG3eLXez>



Violences faites aux femmes Nuit des relais

Les militants du Sgen-CFDT sont engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Après les marches #NousToutes du 23 novembre, une équipe a rejoint, aux côtés de quatre autres de la CFDT, la «Nuit des relais» au Grand Palais à Paris le 25 novembre dernier. Elle a ainsi pu collecter 1 630 € au profit de la Fondation des Femmes, organisatrice de la course. Alors que les premières mesures du Grenelle des violences conjugales sont annoncées, le Sgen-CFDT réaffirme son soutien à la cause, et demande que les actions d'information et de prévention en milieu scolaire soient de grande ampleur. • C. P.



Retrouvez toute l'actualité sur notre site www.sgen-cfdt.fr



© MDARIELMAT / Pixabay

Politique d'éducation prioritaire

Éducation et territoires

Par Alexis Torchet

Le rapport « Mission Territoires et réussite ¹ », publié peu après un rapport sénatorial sur un sujet proche ², pose un jalon utile dans le débat éducatif. Il appelle à conforter la politique d'éducation prioritaire renforcée avec une indemnité étendue à tous les personnels et une prise en compte des écoles orphelines. Il insiste aussi sur la nécessité d'une politique interministérielle de mixité sociale et distingue les enjeux éducatifs des zones urbaines sensibles concentrant la difficulté scolaire de ceux des zones rurales isolées.

La proposition de déconcentrer au niveau académique les priorisations territoriales peut inquiéter. Mais cela permettrait peut-être une meilleure co-construction avec les personnels, à la condition que les moyens soient abondés pour reconnaître leur travail — sans redéploiements ou simples saupoudrages.

Si les arbitrages ont été reportés en 2021, il n'en est pas de même du label « Cités éducatives ³ ». Basé sur l'expérience de Grigny, il concerne quatre-vingts sites et doit mettre en cohérence des actions qui, pour beaucoup, existent déjà : aide aux devoirs, soutien à la parentalité, etc. Cependant, sa mise en place précipitée a, ici et là, court-circuité le nécessaire dialogue entre les acteurs pour un projet éducatif partagé.

¹<https://bit.ly/2QuawRR>

²<https://bit.ly/2CQ2St5>

³<https://bit.ly/35c5xK0>

En bref

Loi de programmation de la recherche

Le Sgen-CFDT attend beaucoup de cette loi : il est impossible de continuer à monter sans fin des dossiers pour financer les recherches avec des taux de réussite aussi faibles : seulement 16 % des projets sont financés via l'Agence nationale de la recherche, et les montants alloués ont régulièrement décliné entre 2009 et 2015. La recherche est exsangue, les personnels épuisés et démotivés à force de devoir présenter de nouveaux projets au lieu de se concentrer sur leurs travaux. Se pose aussi la question de l'attractivité des métiers — les débuts de carrière (qui se font en moyenne à 34 ans, avec 1800 € mensuels) ainsi que l'indemnitaire, sont parmi les plus bas de la Fonction publique. Les mobilités et les fins de carrière sont également des dossiers sensibles... • F. La.

Projet de loi de finances 2020

Plus 1 milliard d'euros : l'augmentation du budget de l'enseignement scolaire finance les dédoublements de classe dans le 1^{er} degré en éducation prioritaire, et la reprise des mesures prévues dans le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Mais cela ne permet pas de déployer plus de moyens que l'an passé. Les créations de postes dans le 1^{er} degré sont contrebalancées par des suppressions dans le 2nd degré. S'il n'y a pas de nouvelles suppressions de postes administratifs, il n'y a aucune création dans la filière santé sociale, ni pour les CPE et les psy-EN, ni aucune mesure pour améliorer l'attractivité des emplois. Le Gouvernement a divisé par deux le budget consacré aux fonds sociaux collégiens et lycéens, arguant du fait que les établissements ne dépensent pas tout. Pour le Sgen-CFDT, la CFDT et ATD-Quart Monde, il n'est pas acceptable de faire des économies de bouts de chandelle au détriment de l'accompagnement des plus fragiles.

Prochaine étape, le comité technique ministériel du 18 décembre pour la répartition académique des suppressions et créations d'emplois. • C. N.-B.

www.sgen-cfdt.fr/actu/diminution-des-fonds-courrier-ministre/

En bref

Direction d'école, suite...

Alors que l'analyse du questionnaire sur les conditions de travail des directeurs et directrices d'école a été présentée avant les vacances, l'agenda social va enfin débiter. Les premières réunions, en janvier, traiteront des missions, des procédures, des conditions de travail et de la formation des personnels. La Dgescop proposera en février 2020 une « Réflexion approfondie sur la direction d'école, le fonctionnement de l'école (dont charges de direction et charges d'enseignement, mais aussi organisation de l'école) ». C'est bien sur ces temps que le Sgen-CFDT entend porter ses propositions pour l'établissement du premier degré et les enjeux de reconnaissance des personnels. Des comités de suivi seront mis en place avec pour objectif des mesures concrètes pour la rentrée 2020. • A. R.

L'historique : https://huit.re/NpRv_jvU

Assemblée générale des correspondant-e-s psy-EN

En prévision des annonces ministérielles (voir ci-dessous), la fédération a convoqué une assemblée générale des psy-EN en novembre 2019. Du tour des académies ressort la disparité de gestion du corps des psychologues. Le plus souvent, le remplacement dans la spécialité « éducation, développement et apprentissages » (EDA) se fait normalement, mais dans l'académie d'Aix-Marseille, la situation est bloquée. Il faudra certainement entreprendre une action auprès du ministère afin que les postes psy-EN EDA soient clairement différenciés de ceux de professeurs des écoles dans les lois de finances à venir. • V. B.

Orientations : rien ne vient !

Le ministre avait prévu des annonces sur l'avenir des CIO, et donc des psy-EN, pour la mi-octobre. Or, deux mois plus tard, aucune annonce n'a été faite. Cette incertitude est insupportable pour les personnels, d'autant que certains rectorats, comme celui d'Orléans-Tours, prévoient dès le mois de janvier 2020 des fermetures de CIO entraînant des changements d'affectation hors de toute commission paritaire. • V. B.

Formation initiale des enseignants et CPE

Annonces préoccupantes...

Par Laurent Alexandre

Les certificats d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) et le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) de la session 2022 comprendraient toujours quatre épreuves : deux écrits d'admissibilité et deux oraux d'admission. L'écrit 1 contrôlerait la maîtrise des connaissances disciplinaires des candidats (en français et mathématiques pour le CRPE). L'écrit 2 et l'oral 1 seraient des épreuves de didactique et de pédagogie à partir d'un dossier constitué (CRPE) ou à élaborer à partir de ressources numériques (Capes). Enfin, l'oral 2 serait un entretien professionnel. Le jeu des coefficients majorerait le poids de l'oral par rapport aux écrits. Encore aucune annonce en ce qui concerne l'agrégation, les concours de conseillers principaux d'éducation (CPE), d'enseignants d'EPS et de lycée professionnel.

Dans le cadre du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), un stage en alternance rémunéré serait proposé, mais uniquement en seconde année et sans garantie pour tous les étudiants faute de berceaux en nombre suffisant.

Pour le Sgen-CFDT, ces annonces très tardives ne permettent pas de répondre au problème de l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale et à la nécessité de repenser le dispositif de formation dans le sens de la professionnalisation. Il demande le report d'un an de la réforme.

Voir aussi <https://huit.re/Yy6aKoRw>



03 | 01 | 2020

HIER, J'AI RENCONTRÉ MARTIN. L'AUTISME D'HECTOR AU QUOTIDIEN

Les Presses universitaires de Grenoble lancent une nouvelle collection, « Ma différence », dirigée par Viviane Huys, autrice de ce premier livre illustré par Guillaume Leyssenot. *Profession Éducation* vous invite à retrouver, dans son prochain numéro, un entretien avec Viviane Huys (déjà intervenue dans le dossier sur l'éducation inclusive : <https://huit.re/entretien>). <https://huit.re/lediteur>



Jusqu'au 10 | 03 | 2020

CONCOURS « LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ »

En partenariat avec la Dilcrah, ce concours a pour ambition de faire connaître aux élèves, à partir du collège, l'histoire de la traite et de l'abolition de l'esclavage — mais aussi sa survivance en différents points du monde. Le thème de cette session est « Devenir libre ». <https://huit.re/ba2L7LFj>

27 | 01 | 2020

JOURNÉE DE LA MÉMOIRE DES GÉNOCIDES ET DE LA PRÉVENTION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Une journée pour se souvenir et réfléchir aux mécanismes qui ont conduit aux génocides des XIX^e et XX^e siècles, parmi lesquels ceux des Herero, Nama, Arméniens, Juifs, Tutsis, Bosniaques, Yezidis...

<https://huit.re/5A2WHqN3>



© Pexels / Pixabay

DOSSIER

Migrant-e-s Le défi de l'intégration

Réalisé par Annie Catelas, Christophe Caulier, Karine Chevrier, Véronique Couvreur, Michel Debon, Guillemette Favreau, Gilles Graber, Isabelle Lacaton, Vincent Loustau, Julien Morcrette, Aline Noël, François Thos et Éric Vernassière.

Images chocs et politiques inadaptées entretiennent le fantasme d'une migration devenue incontrôlable et surtout ingérable. Quelles sont les réalités ? Quelles distances entre les engagements internationaux pris par la France et la situation des migrant-e-s ? Quel est le vécu, sur le terrain, des agents publics en lien avec ces dernier-e-s ?

En matière de mise en œuvre du droit à l'éducation des migrant-e-s, la France est régulièrement condamnée. Comment, et avec qui agir ? Les témoignages d'élus confédéraux et fédéraux CFTD, ainsi que de militant-e-s Sgen, donnent des pistes d'actions collectives en faveur des droits fondamentaux des migrant-e-s, pour relever le défi de l'intégration qui passe aussi par l'inclusion scolaire.

Le droit à l'École pour tous les enfants



© GDJ/Pixabay

« En application de l'article L. 111-1 du code de l'éducation, l'éducation est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur. La Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France, garantit à l'enfant le droit à l'éducation en dehors de toute distinction qui tienne à sa nationalité ou à sa situation personnelle¹ ». De nombreux enfants migrants intègrent les classes des écoles publiques, tandis que beaucoup d'autres essuient des refus alors même que le droit à l'instruction est garanti tant par les conventions internationales que par la loi française. Une violation des droits maintes fois relevée par le Défenseur des droits. Aucune donnée publique ne permet de mesurer avec exactitude le nombre de ces refus, mais la récurrence des situations et des obstacles empêchant des enfants d'accéder à l'école de manière effective doit être dénoncée et combattue. Un collectif d'associations et syndicats, dont le Sgen-CFDT, a produit un outil : « Le droit à l'école pour tous les enfants : petit guide juridique et militant² », pour informer et tenter d'apporter des solutions aux situations auxquelles peuvent être confrontés les personnels. En aucun cas un titre de séjour ne doit être exigé lors de l'inscription ou de l'admission d'un élève à l'école. Il n'appartient pas aux agents du ministère de l'Éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents. D'ailleurs, les mineurs, à condition que leur minorité soit reconnue, ne sont pas en « situation irrégulière », puisqu'ils n'ont pas besoin de titre de séjour et sont protégés contre les mesures d'éloignement du territoire.

¹ <https://bit.ly/2KTISeL>

² <https://bit.ly/33kaQpl>

TRENTE NEUF MIGRANTS RETROUVÉS MORTS EN OCTOBRE dans un camion frigorifique près de Londres ; au moins neuf morts lors d'un naufrage de migrants en Espagne s'ajoutant aux dizaines de milliers de morts de la Méditerranée, des routes alpines ou de l'Europe de l'est ; un bâtiment en rénovation destiné à accueillir des demandeurs d'asile incendié en Belgique ; des traitements indignes dans nombre de pays européens...

L'EUROPE FERA-T-ELLE LE CHOIX DE L'HUMANITÉ ?

Cette actualité toujours dramatique fait largement douter de la capacité de l'Union européenne et de chacun de ses membres à relever ce défi humanitaire, à l'heure où nombre d'épouvantails sont par ailleurs agités par les extrêmes droites devant des Européens en crise de confiance. Ceci, en dépit du pacte de Marrakech proposé par l'ONU en 2018 pour tenter de réfléchir plus posément avec les États dans le but d'améliorer la coopération internationale en matière de migration. « Nous sommes à la fois

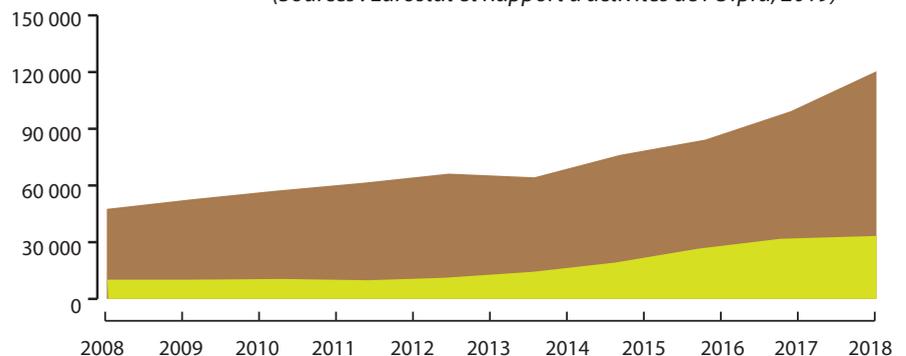
dans une société qui se mondialise, ouvre ses frontières et élargit ses échanges à l'échelle du globe et dans une société de la peur qui se replie sur l'État-nation » explique ainsi Mireille Delmas-Marty, professeure émérite au Collège de France, dans un article du magazine *Diversité*, ajoutant « les interdépendances sont devenues très fortes. À tel point que la plupart des problèmes de société actuels sont d'échelle mondiale et ne peuvent être résolus par un seul État. ».

PENSER UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION GLOBALE : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

« Nous voulons reprendre le contrôle de notre politique migratoire », a déclaré le Premier ministre Édouard Philippe au moment d'introduire les vingt décisions du Gouvernement sur l'immigration, présentées comme devant améliorer les conditions d'accueil, l'accès à la reconnaissance des diplômes, les qualifications et expériences des primo-arrivants... et qui visent plus exactement à réduire les flux migratoires, obsession partagée par nombre de responsables politiques et... d'électeurs. La CFDT, elle, reste fidèle à ses valeurs de solidarité, de démocratie. Elle défend les droits des migrants depuis son

Évolution du nombre de demandeur-se-s d'asile (en brun) et de statuts de réfugié-e-s (en vert) en France entre 2008 et 2018.

(Sources : Eurostat et Rapport d'activités de l'Ofpra, 2019)





© Cap123auto / Pixabay

origine et, dès 1967, se déclare solidaire des travailleurs immigrés.

PARLER D'IMMIGRATION N'EST PAS UN TABOU POUR LA CFDT...

Aujourd'hui, consciente des enjeux économiques et sociaux, la CFDT souscrit à la nécessité d'une politique de l'immigration, et attend du législateur des objectifs réalistes, dignes et cohérents. Elle en a d'ailleurs fait un des axes majeurs du Pacte du pouvoir de vivre : « Donner à chacun le pouvoir de vivre, dans un cadre commun en protégeant notre avenir et celui des générations futures ; remettre l'exigence de justice sociale au cœur de l'économie... »

Parler d'immigration n'est dès lors pas un tabou pour la CFDT, afin de construire une véritable politique d'insertion de celles et ceux qui ont obtenu le droit de résider sur notre territoire, de repenser l'accueil des demandeurs d'asile et de résorber les campements insalubres, d'améliorer la prise en charge, dès leur arrivée sur le territoire, des mineurs isolés étrangers dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

LA SITUATION DES MINEURS

De plus en plus de migrants mineurs isolés arrivent en France. De plus en plus jeunes, ils sont originaires d'Afrique, du Moyen-Orient ou d'Afghanistan. Le nombre de « mineurs non accompagnés » (MNA) a de fait doublé en trois ans, voire triplé dans certains départements. Leur scolarisation est un droit. Si la tranche d'âge majoritaire est celle des 16-18 ans, 15 % d'entre eux ont moins de 15 ans et 40 % moins de 16 ans. Nombre d'entre eux doivent batailler pendant des mois

pour faire reconnaître leur minorité – ils ne sont pas scolarisés tout ce temps.

Les défis sont donc considérables pour les départements, les écoles et établissements, alors même que l'École, comme toutes les structures éducatives, a pour obligation d'accueillir tous les enfants, quel que soit leur statut administratif, quelle que soit leur situation sociale, quel que soit leur handicap..., en un mot, tous les enfants sans distinction : garantir le parcours scolaire des enfants migrants est un des enjeux fondamentaux de l'École inclusive dans une société inclusive. Pourtant, le nombre d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) est insuffisant et peine à assurer rapidement leur scolarisation. Les associations dénoncent le manque de places dans les dispositifs et d'accompagnement du parcours de chacun qui fait que 50 % des enfants vivant dans les bidonvilles ne sont pas scolarisés.

Le Sgen-CFDT milite pour un accompagnement immédiat des enfants allophones, comme tout autre élève, partout sur le territoire. Les dispositifs d'accueil doivent être développés en nombre suffisant pour garantir l'accompagnement des professionnels et le parcours de chaque enfant. ●●●

La situation des mineurs

(Sources : Assemblée des départements de France et ministère de la Justice)

Les mineurs pris en charge sont passés de **200** il y a vingt ans à **41 000** en 2018, mais seuls **17 022** ont été reconnus mineurs en 2018.

Le nombre de ces « mineurs non accompagnés » (MNA) a **doublé** en trois ans, voire triplé dans certains départements. Si les 16-18 ans sont les plus nombreux, **15 %** ont moins de 15 ans et **40 %** moins de 16 ans.

immigrés, étrangers, descendants directs d'étrangers

(Source : Insee)

En 2018, les immigrés en France représentent **9,7 %** de la population totale. **46,1 %** d'entre eux sont nés en Afrique, **33,5 %** en Europe. **37 %** des immigrés, ont acquis la nationalité française.

Les étrangers en France constituent **7,1 %** de la population totale.

Les descendants directs d'immigrés représentent **11,2 %** de la population totale.



© geralt/Pixabay



UNE UNIVERSITÉ POUR LA FRANCE OU AUSSI POUR LA FRANCOPHONIE ?

À l'université, la hausse des frais d'inscription – mesure qui se situe dans la continuité de la loi Asile et immigration de 2018 –, constitue un blocage qui empêche de nombreux étudiants en grande partie africains, souvent désireux de retourner travailler dans leur pays d'origine avec un diplôme français, de venir en France acquérir « ce bagage intellectuel ». C'est aussi un frein à la poursuite d'études des demandeurs d'asile. Le Sgen-CFDT dénonce cette mesure et revendique un meilleur accueil de tous les étudiants qu'ils soient extra-communautaires ou communautaires.

Le Sgen-CFDT milite pour l'inclusion des migrants de l'école à l'université et au-delà. Pour le Sgen-CFDT, comme le déclare la CFDT : « Le Président dit vouloir être "progressiste et pragmatique" : nous sommes prêts à proposer des solutions en ce sens, loin de la surenchère anti-immigration qui nuit à la cohésion du pays. »

Christophe Dague *

“l'enjeu pour la CFDT, avec tous les acteurs de terrain, est de changer les regards portés sur l'immigration : il y a une bataille culturelle à mener et gagner !”

* SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL CFDT EN CHARGE DES QUESTIONS D'IMMIGRATION.

Que pense la CFDT de la volonté du Gouvernement d'instaurer des quotas en matière d'accueil des migrants ?

● Cette question des quotas, qui concerne l'immigration économique, s'inscrit dans un cadre de vingt décisions présentées le 6 novembre¹. Il est difficile d'émettre un avis sur l'une ou l'autre sans prendre en compte le contexte et surtout l'économie générale qui est telle, que la CFDT ne peut y souscrire. L'utilisation du mot « quota », déjà, nous gêne : c'est soit maladroit, soit une référence explicite à l'immigration choisie souhaitée par Nicolas Sarkozy. Le terme se trouve donc connoté par les actions menées entre 2007 et 2010 par Brice Hortefeux qui voulait réduire notamment l'immigration familiale – qu'il désignait comme subie –, pour développer l'immigration économique. La CFDT a toujours été claire : il n'existe pas une immigration plus noble qu'une autre, et ce débat ne mène nulle part ailleurs qu'au Rassemblement national. Édouard Philippe a introduit l'annonce des vingt décisions avec pour mot d'ordre : « reprendre le contrôle de notre politique migratoire », suggérant que nous l'avions perdu. C'est statistiquement faux. Cette annonce brouille les signaux positifs relevés, comme de faciliter l'embauche d'étrangers, dans des secteurs d'activité où il y a une pénurie de main-d'œuvre locale, en simplifiant des démarches administratives qui décourageaient les employeurs. S'il s'agit aujourd'hui en majorité d'emplois qualifiés, il faut être très vigilant aux raisons qui expliquent la pénurie et notamment les conditions de travail : c'est un sujet à multiples entrées.

À multiples entrées, mais qui ne concerne pas énormément de personnes ?

● Oui, et c'est d'ailleurs l'une des questions à se poser. L'immigration économique en France, c'est environ 33 000 personnes en 2018 (soit 13 % de l'immigration), et la volonté affichée par la ministre du Travail

est que ce chiffre évolue peu. À noter qu'il ne comptabilise pas les immigrés qui ont un titre de séjour pour motif familial ou humanitaire : eux, ont d'office une autorisation de travailler et sont donc également sur le marché du travail. Ce ne sont pas des mondes parallèles qui ne se croisent pas... Sur la question des quotas, il faudrait voir bien plus large pour que cela puisse fonctionner. Ainsi, quand Muriel Pénicaud compare avec le Canada, elle oublie de préciser que, là-bas, cela concerne 300 000 personnes par an ! Rapporté à nos 68 millions d'habitants, ce modèle toucherait 600 000 personnes. Par ailleurs, le Canada ne voit pas dans l'immigration un danger. Ce n'est pas le même point de départ.

Tu fais référence aux propos d'Emmanuel Macron en septembre ?

● Exactement. Quand le président qualifie l'immigration de « problème », il stigmatise clairement tous les immigrés qui sont déjà largement victimes de discrimination, y compris leurs enfants. C'est inadmissible d'employer ce mot-là. Et je ne parle pas de l'interview dans *Valeurs actuelles* qui fait sauter une énième digue. À trop communiquer sur un pseudo-risque de submersion migratoire pour mieux se dresser en rempart, le président et le Gouvernement prennent un risque politique inouï. Celui de faire gagner l'extrême-droite. La submersion est un fantasme qui n'a aucune réalité mathématique. Pourquoi vouloir faire penser l'inverse ? En outre, si la logique est de fermer les frontières, qu'advient-il des deux millions d'expatriés français, qui travaillent aux États-Unis, en Suisse, en Asie, mais aussi au Maroc (40 000 ressortissants) ou en Algérie (30 000) ? Tout cela est absurde parce que l'immigration reste, à tous les niveaux, une richesse. Et l'enjeu pour la CFDT, avec tous les acteurs de terrain, est de changer les regards portés sur l'immigration : il y a une bataille culturelle à mener et gagner !

Y a-t-il des perspectives du côté de la Confédération européenne des syndicats (CES) ?

➤ Nous portons avec la CES la volonté de revoir le règlement de Dublin qui est un système bloquant et injuste pour les demandeurs d'asile. La CES travaille aussi sur la question des travailleurs détachés, grands absents du débat actuel. Il y a certes une évolution à venir parce que l'Union européenne a légiféré en 2018 (mais ce n'est pas encore appliqué). En France, cela concerne plus de 500 000 salariés. Les conditions d'accueil, d'hébergement, de travail sont généralement hors écran radar de l'Inspection du travail qui n'est pas en mesure de tout contrôler. Mais quand elle le fait, elle découvre parfois des travailleurs traités comme des sous-humains. Pour le coup, cette main-d'œuvre, qui pour certains n'ont pas d'autres choix que d'accepter des conditions de travail inadmissibles, et dont les cotisations sont moins lourdes pour l'employeur, sont vécus par les salariés et les chômeurs comme une concurrence déloyale. Cela crée du ressentiment et le risque d'amalgame est très fort. Cette question des travailleurs détachés est clairement dans le viseur de la CES, mais c'est un sujet sensible car les pays, pour l'heure, ne partagent pas tous la même position.

La CES mène aussi des campagnes sur les migrants sans-papiers. C'est une question en France puisqu'on évalue leur nombre entre 300 000 et 400 000, en se fondant sur le nombre de bénéficiaires de l'aide médicale de l'État (AME) destinée aux personnes en situation irrégulière sur le territoire. Administrativement, la régularisation des sans-papiers est très lourde et requiert, notamment de la part des unions départementales qui accompagnent ces personnes, un engagement considérable pour traiter des formalités compliquées. La CFDT développe un travail transversal de mise en relation de ses militants et des membres d'associations, comme par exemple la Cimade, avec les agents des préfectures qui reçoivent les travailleurs sans-papiers. L'enjeu est d'identifier les réalités de chacun, et ceci pour tous les secteurs d'activité (administration territoriale, justice, police...) qui, au quotidien, ont affaire aux migrants.

Les conditions de travail des migrants sont aussi un sujet central pour la CFDT...

➤ Oui, car ils sont souvent victimes de traitement dégradant ou de conditions hors

droit du travail. Rappelons que tous les salariés ont les mêmes droits ! Mais il y a aussi les conditions de travail des travailleurs en lien avec les migrants. Récemment encore, des campements ont été démontés à Paris dans de bonnes conditions, les personnes ayant été mises à l'abri dans des gymnases, dans l'attente de leur trouver des hébergements. Mais il y a d'autres sites en France, notamment dans le Nord, où tous les matins des policiers sont chargés d'aller taillader des tentes et vider les lieux occupés. Peut-on imaginer que les policiers prennent plaisir à de telles missions ?

Il est flagrant que l'absence de vision et de moyens (intellectuels, humains et financiers) donnés à la politique migratoire génère de vrais drames humains pour les migrants et les professionnels (travailleurs sociaux, policiers...).

Comment la CFDT trouve-t-elle sa place dans le très riche tissu de partenaires engagés auprès des migrants ?

➤ La CFDT travaille notamment avec les organisations qui sont soutiens du Pacte du pouvoir de vivre (La Cimade, France Terre d'Asile, Forum réfugiés-Cosi...). Son action spécifique est de repérer les réalités vécues par les professionnels en lien avec les migrants pour agir sur leurs conditions de travail. Plusieurs fédérations vont s'engager dans cette voie : Interco, Santé-social, le Sgen, la fédération des services (qui couvre des branches professionnelles avec beaucoup de personnes migrantes)... Rencontrer le Samu social, assister à des permanences d'accueil, par exemple, sont aussi des moments cruciaux pour développer une expertise partagée à porter auprès des politiques. On voit bien le résultat quand les lois ou les décrets sont élaborés sans aucune concertation avec la société civile, comme ce fut le cas des 20 décisions annoncées, mais aussi de la loi Asile et immigration de 2018... La plupart des décisions sont inopérantes, comme le disaient, bien avant, les associations qui travaillent en lien avec les migrants. C'est pour cela que la CFDT appelle depuis plusieurs années à une concertation globale et apaisée sur l'immigration : il faut prendre le temps. • **Propos recueillis par Annie Catelas et Aline Noël**

¹ Introduction du Premier ministre lors de la conférence de presse relative au Comité interministériel sur l'immigration et l'intégration : <https://bit.ly/2DqZepY>



© Anne Bruel / CFDT

CHRISTOPHE DAGUE est secrétaire confédéral CFDT en charge des questions d'immigration, de démocratie, de lutte contre les discriminations, du lien avec les associations et du Pacte du pouvoir de vivre.

Il est titulaire d'un master 2 en sciences politiques (Paris 1 - Panthéon-Sorbonne) et d'un diplôme interuniversitaire Égalité des chances entre les femmes et les hommes.

PARCOURS

Après ses études, Christophe Dague travaille à La Poste, en tant que facteur, et au bout de quelques années, exerce plusieurs mandats syndicaux.

2006

Permanent syndical CFDT au syndicat SF3C (Postes Paris - IDF).

2008-2012

Secrétaire général adjoint / trésorier de l'Union départementale de Paris.

2012-2018

Secrétaire général de l'Union départementale de Paris.

2018-2019

Rejoint la confédération sur les questions de démocratie, d'immigration, la lutte contre les discriminations et le lien avec les associations. À ce titre, est en charge, depuis 2019, de l'animation du Pacte du pouvoir de vivre.

Retrouvez l'intégralité du dossier et plus sur notre site www.sgen-cfdt.fr



Pour la fédération Interco CFDT, le premier niveau d'accueil des populations migrantes est prépondérant !

Par Guillemette Favreau et François Thos*

Avec le Sgen, notamment, la fédération Interco CFDT s'investit auprès de la confédération dans un travail syndical transversal sur l'accueil des migrants.

Le constat est que la prise en charge de premier niveau en préfecture (juridique et administrative) demeure la clé d'entrée de la chaîne d'accompagnement (éducation, santé, insertion, logement...) de ces populations. Or, l'État ne se donne clairement pas les moyens d'être à la hauteur de l'enjeu, ce qui a des conséquences dramatiques pour les personnels comme pour les usagers.

Les agents sont en effet épuisés : objectifs hors sol, application informatique rarement opérationnelle, dogme des statistiques, circulaires qui s'empilent... Au quotidien, les collègues font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont, sans espoir d'amélioration de leurs conditions de travail.

Les populations migrantes quant à elles sont perdues, parfois du fait de difficultés à communiquer avec

les agents, plus globalement à cause de démarches incessantes dans un contexte de dématérialisation à tout-va, de lois et règlements en perpétuel changement, de rendez-vous impossibles, de files d'attente toujours plus longues... Qu'ils soient demandeurs d'asile, d'un titre de séjour ou d'une demande de naturalisation, ces hommes et des femmes connaissent en sus la peur de ne pas être en règle, subissent des délais trop longs et sont confrontés à des dispositifs incompréhensibles. La CFDT dénonce les conditions de travail des agents des services des étrangers avec la même énergie que les conditions d'accueil des étrangers, dans l'un comme l'autre cas, exécrables.

Voilà aussi pourquoi la CFDT revendique auprès des préfetures un vrai budget, une règle de droit claire, comprise et respectée, le déploiement d'un outil de gestion enfin opérationnel, l'affectation de renforts aux guichets formés avant leur prise de poste, l'arrêt de la politique du chiffre, la mise en place d'un vrai travail en réseau avec l'ensemble des acteurs de la chaîne d'accueil et d'instruction, enfin, des conditions matérielles d'accueil des demandeurs à la hauteur des enjeux. Ce n'est qu'au prix de cet effort consenti que les étrangers seront pris en charge avec efficacité et humanité, et pourront s'inscrire de façon sécurisée dans leur parcours d'intégration.

* Guillemette Favreau est secrétaire fédérale et François Thos, secrétaire national de la fédération Interco CFDT.

<https://bit.ly/34xGmkC>



Pour Alternative Police, l'efficacité n'est pas antithétique du respect de la dignité

Par Julien Morcrette*

La lutte contre l'immigration irrégulière revêt des enjeux certains : potentiellement économiques, sécuritaires parfois, humains pour ce qui relève du démantèlement des filières de passeurs et d'exploitation de la misère. Pour autant, l'efficacité n'est pas antithétique du respect de la dignité. Pour cela, le discernement est primordial.

Reportons-nous quelques années en arrière, plus particulièrement à 2007 quand des « décideurs » quelque peu zélés firent intervenir des effectifs de police afin de cueillir des enfants ou leurs parents en situation irrégulière aux abords d'écoles (notamment à Belleville) et ce, en dépit d'une circulaire¹ signée par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, le 31 octobre 2005. Ces actions ont suscité un profond et légitime malaise dans l'opinion publique, mais aussi chez certains policiers qui ont remis en question la poursuite de leur carrière.

D'autres faits similaires, là encore relativement isolés, ont eu lieu en 2011 et 2013.

L'École, facteur d'intégration, d'apprentissage du vivre-ensemble peut, en dehors des faits relatés ci-dessus, générer incompréhension et frustration chez les enfants dont la situation de la famille n'est pas encore « dans les clous » et qui, pour des raisons administratives ne peuvent par exemple pas se rendre au Royaume-Uni en voyage scolaire. Peut-être conviendrait-il de faire montre là encore d'un peu de tact et de souplesse en légiférant pour éviter ce genre de situation. Et cette situation, par ricochets, de générer la même incompréhension chez les copains de classe et de récréation de l'enfant concerné. L'École est, avec notre modèle de soins sans doute notre plus grande chance. S'il est bien des lieux qu'il convient de considérer comme des sanctuaires, ce sont les établissements scolaires et les lieux où sont dispensés des soins.

¹ <https://huit.re/0qCuAfjx>

* Julien Morcrette est secrétaire général adjoint de la fédération Alternative Police CFDT.

<https://www.alternativepn.fr/>

Marie-Françoise Valette*

“Hélas, un point faible pour la mise en œuvre du droit à l'éducation des enfants migrants est la rareté des plaintes.”

* MAITRESSE DE CONFÉRENCE EN DROIT PUBLIC À LA FACULTÉ DE DROIT DE POITIERS.

Comment la société civile peut-elle faire respecter le droit à l'éducation de tous les enfants ?

👉 Organe du Conseil de l'Europe, le Comité européen des droits sociaux (CEDS)¹ a la particularité de recevoir uniquement les plaintes d'organisations non gouvernementales et de partenaires sociaux. Plus les associations qui œuvrent auprès des populations migrantes le connaîtront et le saisiront, plus il sera efficace. Ainsi, le Forum européen des Roms et des gens du voyage (Ferv) a porté une réclamation auprès de ce comité concernant la situation des enfants Roms en France dont le droit à l'éducation n'est pas honoré. Dans sa décision², le CEDS a constaté les manquements de la France à ses obligations et a émis des recommandations.

Ces recommandations sont-elles contraignantes ?

👉 En 2002 et 2012, des associations de parents d'enfants autistes avaient aussi porté plainte contre la France, pour ce même motif. Entre ces deux plaintes, il y a eu un plan autiste et un arrêt du Conseil d'État qui a condamné la France. La plainte a pesé car les parents ont su médiatiser les deux décisions du Comité.

Pour les enfants Roms, la médiatisation a été peu relayée. Si les décisions adoptées par le Comité ne sont pas obligatoires, leur respect fait l'objet d'un suivi par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. La médiatisation accroît efficacement les pressions : les Droits de l'homme et l'École sont deux piliers de la culture française.

Hélas, un point faible pour la mise en œuvre du droit à l'éducation des enfants migrants est la rareté des plaintes. Ce n'est assurément pas le premier réflexe des familles et des mineurs non accompagnés que de s'adresser au tribunal administratif, encore moins au Conseil d'État, pour faire valoir leurs droits. Aussi, des instances non juridictionnelles comme le CEDS peuvent avoir leur utilité parce que ce sont des associations qui agissent au nom d'une situation générale.

Quelle est la différence entre droit à l'éducation et droit à l'instruction ?

👉 Au cours de la préparation de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, René Cassin a insisté pour qu'un article consacre le droit à l'instruction, terme alors usité en France. Bizarrement, au fil des travaux la formulation « droit à l'éducation » a primé,

sans qu'il y ait trace d'explications à ce sujet. Ainsi parle-t-on, dans le cadre des Nations Unies, de « droit à l'éducation », notion qui englobe le droit à l'instruction. En revanche, les discussions lors de la préparation de la Convention européenne des droits de l'homme (signée en décembre 1950) témoignent d'un glissement inverse : les représentants officiels ont retenu le droit à l'instruction comme noyau dur de l'éducation, car ils ont voulu réduire au minimum le rôle de l'État pour éviter que se reproduisent des modèles tel l'enrôlement de la jeunesse par l'Allemagne nazie ou par l'URSS. La France connaît donc les deux influences. Il n'y a pas de fondement juridique à cette distinction, mais l'idée que le droit à l'éducation est condition de l'effectivité du droit à l'instruction : pour pouvoir étudier, il faut disposer d'espace, de calme, de transports scolaires, de repas à la cantine³...

Que faire pour les enfants enfermés en centre de rétention ?

👉 Dire qu'en ne le séparant pas de ses parents, on agit au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant est une interprétation vicieuse. L'enfermement des enfants n'a aucune base légale. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France en 2012, puis à cinq reprises en 2016, et lui a recommandé d'adopter des solutions alternatives (bracelet électronique, assignation à résidence...) pour contrôler ces familles. Selon un représentant de La Cimade, ces situations se comptent aujourd'hui par centaines. À ma connaissance, il n'y a pas de plainte relative aux violations du droit à l'éducation dans ces circonstances ; là encore, le rôle des associations est essentiel pour alerter l'opinion publique. Peut-être considère-t-on que l'éducation n'est pas le plus important des droits parmi tous ceux qui sont bafoués. Dans les situations d'urgence, on privilégie le droit à l'hébergement, aux soins, en oubliant souvent le droit à l'éducation... Je crois qu'il n'est pas assez pris au sérieux. • [Propos recueillis par Aline Noël](#)

¹ <https://huit.re/CEDS>

² <https://huit.re/reclamationFERV>

³ <https://huit.re/rapportDroitCantine>

MARIE FRANÇOISE VALETTE est membre de l'unité mixte de recherche Migrinter (<http://migrinter.labo.univ-poitiers.fr/>) et fellow de l'Institut Convergences Migrations (<http://icmigrations.fr/>).

BIBLIO SÉLECTIVE

« **APPROCHE JURIDIQUE DE L'ENFANT AU GRÉ DES MIGRATIONS** », dans Y. Scioldo-Zürcher, M.-A. Antoinette Hily, E. Ma-Mung (dir.), *Étudier les migrations internationales : expériences de recherches*, Presses universitaires de Tours, 2019.

« **LE DROIT À L'ÉDUCATION À L'ÉPREUVE DES MIGRATIONS** », dans « École et migration », dossier coordonné avec Maïtena Armagnague et Isabelle Rigoni, *Revue européenne des migrations internationales*, 2018, vol. 34-4, p. 73-92.

« **PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS SOCIAUX DES MIGRANTS PAR LE COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX** », *Revue européenne des migrations internationales*, 2016, vol. 32.

« **LA VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT AU GRÉ DES MIGRATIONS** », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, n° 89, 2012.

« **LA FIN DU PLACEMENT EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE DE FAMILLES ACCOMPAGNÉES D'ENFANTS ?** », *Les Petites Affiches*, 29 février 2012.

Pour aller plus loin

La page personnelle de Marie-Françoise Valette : <https://huit.re/35aRM6no>

Retrouvez l'intégralité de l'entretien, avec une présentation de Migrinter, des ressources bibliographiques : sngen-cfdt.fr/actu/le-droit-a-leducation-entretien-mfvalette

Catherine Mendonça Dias *

«Évascol se singularise par l'attention portée au point de vue de l'enfant...»

* MAITRESSE DE CONFÉRENCE EN SCIENCES DU LANGAGE ET DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE / FRANÇAIS LANGUE SECONDE - UNIVERSITÉ SORBONNE-NOUVELLE.

Vous êtes l'une des coordinatrices scientifiques du projet de recherche « Évascol » (cf. bibliographie ci-contre) et de son rapport paru en juin 2018. En quoi consiste-t-il ?

Évascol répond à une commande du Défenseur des droits visant à mieux connaître les missions du Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav). Étude pluridisciplinaire associant sociologie, anthropologie, sciences de l'éducation, didactiques..., elle a suivi des enfants relevant de l'obligation scolaire (6-16 ans). Elle a requis deux ans de travail de terrain, dans des écoles élémentaires et des collèges implantés dans quatre académies : Bordeaux, Créteil, Montpellier et Strasbourg. Pour estimer les compétences de l'élève, la cohérence entre ce qui lui était proposé en matière d'aménagement spécifique de l'apprentissage et ses besoins particuliers, des tests ont été proposés, et les résultats discutés avec les enseignants. Évascol se singularise par l'attention portée au point de vue de l'enfant, exprimé notamment à travers les activités artistiques. Ainsi, ce sont des rapports subjectifs entre une structure, des individus et le parcours de l'enfant qui sont observés et analysés. L'enquête n'apporte pas une solution unique au mode de scolarisation de ces enfants, mais présente 76 préconisations¹ adressées aux interlocuteurs institutionnels (ministère, académies, établissements, Casnav...), et qui s'attachent, en particulier, aux questions de pilotage (national, local) et de formation.

Qu'en est-il du fonctionnement des unités pédagogiques pour élève allophone arrivant (UPE2A) ?

L'UPE2A est un dispositif d'inclusion : à côté des cours d'apprentissage du français langue seconde, l'élève devrait suivre une partie de son enseignement en classe régulière et disposer d'un emploi du temps adapté. Les conclusions d'Évascol stipulent qu'un tel dispositif devrait s'accompagner d'une pédagogie inclusive dans les classes régulières, car pour les enseignants rarement formés à l'accueil des enfants

allophones dans leurs cours, l'inclusion se résume à une inscription scolaire, alors que l'enjeu est de savoir comment mettre en place les gestes pédagogiques permettant à l'élève de mieux suivre et s'engager dans le travail en classe régulière avec un décalage linguistique ou scolaire. D'autre part, l'inclusion nécessite une coordination : faire connaître où en est l'élève, informer la famille, etc. Si le professeur d'UPE2A peut remplir ce rôle, dans les faits il n'a pas de temps dédié - ni de prime d'ailleurs dans de nombreux établissements. Évascol préconise donc la reconnaissance de la mission de coordination. L'effectivité de l'inclusion requiert de déterminer comment sont réparties les tâches de coordination. Cela incombe-t-il à une personne ou à une équipe formée spécialement ? En l'absence d'un fonctionnement clair, le manque de temps et de formation à l'accompagnement pour exercer cette mission de coordination génère du mal-être chez l'enseignant d'UPE2A et joue à la défaveur du suivi des élèves. Évascol insiste aussi pour que soit précisé dans le projet d'établissement le type d'organisation retenu pour l'UPE2A...

Quelle est la durée du maintien en UPE2A ?

Elle est d'un an pour les élèves scolarisés régulièrement antérieurement, et de deux ans pour les autres élèves qui passent donc une année en UPE2A-NSA (non ou peu scolarisés antérieurement), puis une année en UPE2A. Dans la réalité, les élèves ont besoin de durées variables pour apprendre, certains peuvent donc faire une deuxième année. Évascol pointe que ce maintien supplée l'absence de suivi après l'UPE2A que la circulaire de 2012 encourageait de développer². Mais l'Éducation nationale s'est surtout concentrée sur la première année d'entrants. Ses propositions pour la suite sont variables et lacunaires. Or c'est à ce moment-là qu'il y a des phénomènes de déscolarisation ou de non-orientation souhaitée. Le rapport porte aussi un certain nombre de recommandations en matière de suivi. • **Propos recueillis par Aline Noël**

¹ Pages 363 à 373.

² <https://huit.re/circ2012>



DR

BIBLIO SÉLECTIVE

« **RAPPORT DE RECHERCHES ÉVASCOL. ÉTUDE SUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA) ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)** », avec Maïtena Armagnague,

Claire Cossée, Isabelle Rigoni et Simona Tersigni, Défenseur des droits & INSHEA, 2018.

Disponible en ligne : <https://huit.re/evascal>

Pour lire la synthèse : <https://huit.re/abrege>

« **COMMENT BÂTIR UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR LES ENFANTS MIGRANTS, EN FRANCE : LA PLACE DE L'EXPÉRIENCE SUBJECTIVE EN QUESTION** », avec Maïtena Armagnague, dans Jaffé et al. (dir.). *Les droits de l'enfant en situation de migration en Suisse : protection, prestations, participation*, 2018.

<https://huit.re/ecoleinclusivemigrants>

« **LES PROGRESSIONS LINGUISTIQUES ET SCOLAIRES PAR LES COLLÉGIENS NOUVELLEMENT ARRIVÉS, NON OU PEU SCOLARISÉS ANTÉRIEUREMENT** ». *Revue Recherches en didactique des langues et des cultures : les cahiers de l'Acledle*, 2013.

<https://huit.re/collegiensANA>

Pour aller plus loin

La page personnelle de Catherine Mendonça Dias : <https://huit.re/VVRqNwS2>

Retrouvez l'intégralité de l'entretien, une bibliographie étoffée et des ressources vidéos (conférences...) : sgen-cfdt.fr/actu/scolariser-eleves-allophones-entretien-mendonca-dias

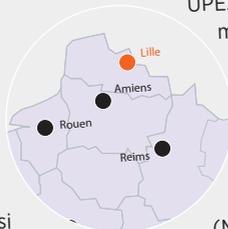
La scolarisation en lycée des élèves allophones dans l'académie de Lille.

Un bref état des lieux

Par Véronique Couvreur

D'après le bilan d'activité du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (Casnav), si les effectifs d'élèves allophones à l'école et au collège sont restés plutôt stables au cours des cinq dernières années, le nombre de lycéens bénéficiant d'un accompagnement linguistique a été multiplié par plus de 1 300 %, passant de 60 à 828, augmentation qui, de plus, n'inclut pas les 196 élèves évalués en juin 2019, encore en attente d'affectation, ni les 145 élèves hors dispositif. Cet accroissement s'explique par l'augmentation soudaine et constante du nombre de mineurs non accompagnés depuis 2014-15.

Six nouveaux postes de contractuels (en bloc de moyens provisoire, ou BMP) ont été alloués en décembre 2018 aux unités pédagogiques pour les élèves allophones



arrivants (UPE2A). Après le pic critique de 2016-17, où les deux seuls postes en UPE2A existants eurent en charge en moyenne 60,5 élèves, ce nombre est passé en 2018-19 à 40,5. Le recours accru, en parallèle, aux micro-dispositifs (MD), basés sur le volontariat d'enseignants non spécialisés, et à la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) avait permis, à équivalent temps plein constant, de réduire les effectifs en UPE2A (39,5 en moyenne) en 2017-18, mais avec un déséquilibre évident : seuls un peu moins de 18 % des élèves ont pu bénéficier du dispositif cette année-là, contre 49 % en MD, et 33 % en MLDS. L'ajout des six BMP a permis de faire passer ce chiffre en UPE2A à un peu plus de 39 %. Dans le même temps, le recours aux MD est resté stable, passant de 247 élèves à 243, et s'est nettement accru en MLDS (167 en 2018, 261 en 2019, contre 79 en 2017).

Pour résumer : la moyenne d'élèves par poste, 40,5, en UPE2A, où la prise en charge maximale pourrait être dans des



© Jovenel / Pixabay

conditions optimales de 18 heures par semaine, reste très élevée ; les parcours MLDS allophones (le plus souvent en lycée pro), dédiés à des élèves allophones non scolarisés antérieurement, sont de 12 heures hebdomadaires en moyenne sur 18 semaines. Mais le recours sans cesse accru à ces parcours n'est-il pas un détournement de leur mission première ? Enfin, les MD, pour lesquels se pose le même problème, ne représentent en moyenne qu'une prise en charge de 3 heures hebdomadaires sur seulement 15 semaines, de toute évidence insuffisantes.

Mobilisation à Lyon pour le respect des droits des migrants et la scolarisation de tous les enfants.

Par Éric Vernassière

Avec les partenaires du Pacte du pouvoir de vivre, le Sgen-CFDT de l'académie de Lyon a agi pour que les décideurs préfectoraux respectent pleinement les droits fondamentaux des migrants.

Les trente ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) ont été l'occasion de rappeler les contenus d'articles afférents au droit de tous les enfants à la scolarisation (article 28), au droit au logement et au droit de vivre en famille (article 27). Plus de 130 élèves et leurs familles, et plusieurs dizaines d'adolescents sans famille, qui pour la plupart sont migrants, dorment dehors alors que des milliers de logements sont vides dans la Métropole lyonnaise.

En mettant fin à l'inconditionnalité et la continuité de l'hébergement, la préfecture du Rhône condamne les personnes à vivre dans la rue¹...

La Cide stipule aussi le droit à une protection (article 22). Or, le département du Rhône et la Métropole lyonnaise, dont les missions sont d'assurer la protection des enfants en danger, organisent un tri entre les jeunes reconnus mineurs et les autres, qu'ils condamnent à l'errance. Convoqués par la Police aux frontières qui met en cause leur identité, ils sont placés en garde à vue, poursuivis en correctionnelle, reçoivent des obligations de quitter le territoire français (OQTF), et sont ainsi menacés d'expulsion...

Nous avons exigé, au sein de nos établissements scolaires, avec les parents et les travailleurs sociaux, que la scolarisation soit effective pour tous les enfants, que le préfet réponde aux

demandes d'hébergement des familles, que la Métropole assure la protection des jeunes étrangers isolés et qu'il soit mis fin aux poursuites judiciaires, aux OQTF.

On recense le manque criant de places d'accueil en lycée, surtout en voie professionnelle, tout comme dans les premier et second degrés, le manque d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) et/ou en dispositifs pour « non scolarisés antérieurement », ce qui rend l'exercice d'affectation difficile.

Accueillir les migrants et assurer la scolarisation de tous les enfants et jeunes relèvent de missions de service public pour l'effectivité desquelles le Sgen-CFDT ne cessera de se battre.

¹ Lire à ce sujet l'article de Rebellyon.info, média alternatif, « La fin de l'hébergement d'urgence dans le Rhône, comment lutter ? » : <https://huiit.re/RebellyonInfo>



Questions à Jean Kayser, militant du Réseau éducation sans frontière (RESF) à Marseille et « adhérent de toujours au Sgen-CFDT ».

Comment as-tu commencé à militer à RESF ?

Professeur au lycée professionnel La Viste à Marseille, j'ai eu en charge, pendant une dizaine d'années, la classe d'accueil pour les jeunes étrangers non francophones. Nous avons mené des actions pour qu'ils puissent poursuivre leurs études ici. Je me rappelle encore la première élève concernée, une Kurde : Tougba. Maintenant retraité, je m'occupe de la coordination des comités de soutien qui se créent dans les établissements scolaires pour aider les familles ou les jeunes dans leurs relations sociales et démarches administratives.



Y a-t-il une problématique de scolarisation particulière à Marseille ?

Un réel manque de place ! Surtout à proximité des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile et des principaux squats. Dans le premier degré, certains enfants sont scolarisés loin de leur domicile, et rarement en unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (Upe2a). Au collège, les Upe2a sont pleines, mais le point noir concerne l'accueil des 16-20 ans, et notamment des mineurs non accompagnés. L'aide sociale à l'enfance (ASE) ne peut pas les accompagner ; aussi leur scolarisation et leur hébergement dépendent des bénévoles et des réseaux citoyens. Il y a un flux, qui ne se résorbe pas, d'environ 300 mineurs non pris en charge par l'ASE, et 30 qui bénéficient d'une ordonnance de placement provisoire non respectée. L'État (via le conseil départemental) n'applique pas sa propre loi ! Pourtant, quand on les interroge, ces jeunes placent toujours en tête de leurs demandes le droit d'aller à



l'école. Ils savent que c'est un passeport pour s'intégrer et réussir leur vie...

Ces jeunes ne sont-ils pas une richesse pour notre École ?

À Marseille, dans deux LP assez proches, celui qui accueille de nombreux migrants depuis une dizaine d'années a constaté une nette amélioration du climat scolaire : ces jeunes sont très motivés, ponctuels et assidus car ils veulent réussir, et c'est un bon modèle pour les autres lycéens.

Quel rôle peuvent jouer les syndicats ?

Un rôle capital : conscientiser les salariés alors que l'horizon des valeurs se réduit chaque jour ; veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus car beaucoup de contractuels assurent ces missions d'accueil, dans des conditions souvent difficiles ; enfin, éviter que ces questions soient traitées comme un problème à part. C'est bien de l'avenir de tous et d'un projet de société qu'il s'agit. • **Propos recueillis par Gilles Graber**

Mayotte : un département vraiment pas comme les autres !

Par Karine Chevrier

Ile de 374 km², Mayotte est département français depuis 2011. Avec 256 000 habitants, elle compte 48 % d'étrangers, essentiellement comoriens (95 %)¹. Lors des mouvements sociaux de 2018, la préfecture de Mayotte a gelé les régularisations en cours, y compris les demandes de visas des étudiants étrangers. « La situation migratoire que connaît ce département depuis maintenant deux décennies est insupportable et exceptionnelle. (...) Il y a tellement de naissances à Mayotte que pour relever le défi de la scolarité, il faudrait ouvrir une classe par jour² », avait déclaré Thani Mohamed Soilihi, sénateur LREM de Mayotte, vice-président du sénat. Suite à l'adoption de « l'amendement Thani », la loi Asile et immigration est applicable depuis le 1^{er} mars 2019 : désormais, un enfant né à Mayotte ne peut obtenir la nationalité à sa majorité



qu'à condition que l'un de ses parents ait résidé en France de manière régulière et ininterrompue pendant plus de trois mois avant sa naissance.

Pour le Défenseur des droits, cette loi contrevient à la Convention internationale des droits de l'enfant, selon laquelle, « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, [...], l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

De plus, qui peut croire que cette loi (qui ne vaut qu'à Mayotte !) découragera l'immigration ? Contrairement aux attentes des Mahorais, il est à prévoir qu'elle accentuera précarité et insécurité, abandon et délinquance.

Phénomènes apparus en cascade depuis l'instauration du « visa Balladur » en 1995. Un visa d'entrée, difficile à obtenir, pour en finir avec la traditionnelle libre circulation entre Mayotte et le reste de l'archipel des Comores. Visa que l'ambassade de France à Moroni a cessé de délivrer durant plusieurs mois en 2018 au moment où le gouvernement comorien refusait les reconduites de ses ressortissants sans

papiers. Témoignage d'un bras de fer diplomatique complexe, historique, dont les enfants payent le prix cher. Face à cette situation, le Sgen-CFDT Mayotte met en place un groupe de travail et de réflexion : « Dans un premier temps, il nous est nécessaire de réaliser une étude approfondie de la situation en menant une enquête de terrain auprès des chefs d'établissements, des services sociaux et des partenaires tels que la Cimade ou encore l'Association des étudiants étrangers à Mayotte. Grâce à la collecte d'informations vérifiées, chiffrées, nous pourrions alors entamer un dialogue apaisé et constructif avec nos adhérents sur l'avenir de nos élèves étrangers. Soucieux des valeurs défendues au Sgen-CFDT, nous militons contre toute forme de discrimination, d'injustice sociale et de souffrance des populations. D'ores et déjà, nous souhaitons faire rétablir le protocole entre le vice-rectorat et la préfecture visant à favoriser l'obtention du visa d'étude ».

¹ Insee, 2017.

² publicsénat.fr, 22 octobre 2019.

POUR LE DROIT DE TOUTES ET TOUS À L'ÉDUCATION...

#École
pour TOUS

Ce 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, le collectif « École pour tous » dévoilait à l'Institut du monde arabe son clip « Hymne à l'école pour tous », en présence de Diana, Loana, Slavi, Alpha et Sadou, cinq jeunes parmi la centaine de milliers d'enfants qui n'ont pas accès à l'école de la République. Épaulés par l'avocate Anina Ciuciu, marraine du collectif, ces mineurs isolés étrangers ou enfants de familles itinérantes, contraints de vivre dans des bidonvilles, à la rue ou dans des hôtels sociaux, ont témoigné du racisme subi dans les établissements scolaires, ainsi que des innombrables

difficultés rencontrées dans leur scolarité du fait de pouvoirs publics tatillons, lents, voire malveillants en raison de calculs électoralistes.

La jeune équipe a pu rappeler les (rares) avancées depuis leur lettre envoyée à Jean-Michel Blanquer en novembre 2018, et les objectifs encore à atteindre. Si la loi « Pour une école de la confiance » permet au directeur académique d'inscrire un élève sur la liste scolaire après un refus illégitime du maire, le collectif en attend les décrets d'application, et d'autres demandes restent sans réponse. Ainsi du développement de la médiation scolaire, qui crée du lien entre école, enfants et parents parfois désemparés face au système scolaire ; de la mise en place d'une « trêve scolaire » bloquant les expulsions pendant l'année scolaire,

leurs effets étant dévastateurs du fait de l'errance qui en découle¹ ; de la présomption de minorité afin qu'aucun jeune mineur isolé ne soit exclu de l'école le temps de la très longue évaluation administrative de son âge ; de la systématisation et l'allongement du contrat jeune majeur pour qu'aucun ne soit obligé de quitter l'école dès 18 ans ; de la prise en charge, enfin, des réalités vécues par ces jeunes dans les plans de lutte contre le racisme – en direction des élèves comme du personnel scolaire... Une pétition de soutien est en ligne : <https://huit.re/7m28SJbN> • C. C.

¹ « Slavi Miroslavov, désorienté », *Libération*, 1^{er} septembre 2019 : <https://bit.ly/33GJct9>

<https://ecolepourtous.org/>

AUF
Agence
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Professeure émérite à l'université Paris-Sud, ANNICK SUZOR-WEINER est chargée de mission auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Pourquoi un programme « Accueil et intégration des migrants dans l'Enseignement supérieur » (Aimes) ?

De nombreux migrants souhaitent entreprendre des études supérieures. Sur 15 % qui en ont les capacités, seuls 3 % le font. Les universités ne pouvant offrir gratuitement une formation en français langue étrangère (FLE) à une forte cohorte, l'AUF a créé Aimes en 2016, avec des partenaires publics et privés. Des appels à projets annuels sont lancés auprès des établissements membres pour soutenir des formations comprenant du FLE, et aussi une dimension d'orientation

et d'accompagnement. Outre l'accès offert à notre système universitaire, et au-delà à l'intégration sociale et professionnelle, la volonté de certains jeunes de rejoindre leur pays d'origine compte pour élaborer des parcours d'études pouvant répondre aux besoins de développement ou de reconstruction.

Quel est le bilan ?

• Environ 4 000 étudiants (dont près de 40 % de femmes) ont pu bénéficier du programme en France, en majorité des Syriens, Soudanais, Irakiens et Afghans. Le réseau Migrants dans l'Enseignement supérieur (MEnS), dont l'AUF fait partie, s'est constitué peu après Aimes, permettant de penser collectivement l'intégration des étudiants en exil et de croiser les pratiques. Une quarantaine d'universités et écoles sont concernées, auxquelles s'ajoutent pour Aimes, trois universités en Belgique, trois au Liban et une au Burundi.

Un diplôme universitaire « Passerelle » a été habilité par le Mesri en 2019, ouvrant les droits Crous aux étudiants réfugiés ou sous protection subsidiaire.

Comment pouvons-nous vous aider ?

• L'AUF, pour compléter son apport financier, procède à des levées de fonds publics et privés. Les universités membres participent sur leurs propres fonds, et beaucoup engagent un fort investissement humain et logistique. Ce qui compte vraiment pour Aimes, c'est d'aider à modifier les regards portés sur les exilés : contrairement à une idée reçue, faire des études supérieures n'est pas accessoire. C'est, pour eux, une voie d'intégration et de reconnaissance. • A. N.

L'intégralité de l'entretien avec Annick Suzor-Weiner est à lire ici : s-gen-cfdt.fr/actu/aim-es-migrants-enseignement-sup

<https://huit.re/aim-es>

SOS MEDITERRANEE

#TogetherForRescue

L'association SOS MÉDITERRANÉE est engagée dans la sensibilisation scolaire et universitaire. Si vous êtes intéressé-e par une action d'information dans votre établissement, voilà comment ça marche...

Plus de 500 bénévoles, répartis dans 17 antennes locales, forment « l'équipage à terre » de l'association. Venant en appui des opérations de sauvetage, leur rôle est de sensibiliser le public au sort des migrants arrivant par mer. Ainsi, ils répondent en équipe aux multiples invitations de conférences, tenues de stands dans des festivals, collectes, séances à la demande (librairies, cinémas, cafés associatifs...). Ces bénévoles, volontaires et spécialement formés, répondent également aux nombreuses sollicitations d'enseignants et d'établissements – souvent des collèges et lycées, mais aussi des écoles élémentaires – et interviennent auprès de jeunes en service civique ou dans l'enseignement supérieur, comme récemment à Sciences Po Lille. L'intervention dure de 60 à 90 minutes, découpées généralement en trois temps : présentation de l'association, projection d'un documentaire (par exemple *Les Naufragés de l'espoir*) choisi avec les enseignants, enfin échange avec les élèves/étudiants. • V. L.

¹ Film de Mouhcine El Ghomri : <https://bit.ly/2P5EFow>
23 216 élèves ont été sensibilisés depuis 2015. Pour en savoir plus, lire l'article : « Sensibilisation scolaire : la parole aux jeunes ! » sur le site de SOS Méditerranée (<https://bit.ly/2QhEVTu>). Et retrouvez, p. 26-27, l'interview de Sophie Rahal.

Pour une intervention auprès de vos élèves/étudiants, contactez l'antenne la plus proche.

SOS MÉDITERRANÉE est une association agréée par l'Éducation nationale, au titre d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (*Journal Officiel* du 9 janvier 2019).

Solidarité Laique

ÉDUQUÉES
AUJOURD'HUI,
PLUS LIBRES
DEMAIN

Notre partenaire Solidarité Laique agit, informe, sensibilise pour que l'éducation soit, partout, un droit et une valeur partagés. Un bref rappel de ses opérations...

Engagé dès l'origine auprès des exilés¹, Solidarité Laique, dont le Sgen-CFDT est membre, a entamé, avec son conseil d'administration, une réflexion pour porter sur ce sujet un discours plus fort et visible. Solidarité Laique agit sur le terrain et s'inquiète que de nombreux enfants migrants, accompagnés ou non, ne soient pas scolarisés, ce qui contrevient aux textes de loi en vigueur. On se souvient de l'école laïque du chemin des Dunes à Calais avant le démantèlement du camp, mais également des actions de soutien portées par des militants d'organisations membres comme à la Roya, dans les Alpes, ou à Mayotte où des milliers d'enfants sont à la rue. Un plaidoyer « Pour le respect des droits des migrants, des droits de l'enfant et du droit à l'éducation » a été élaboré et porté à la connaissance des parlementaires et du Gouvernement. Les dimensions nationale et internationale étant indissociables, Solidarité Laique agit pour changer la donne entre les jeunes du nord et du sud de la Méditerranée avec son programme Jeunesse des deux rives.

En matière de droits de l'enfant, la communauté internationale, avec la Convention internationale des droits de l'enfant dont on vient de célébrer les 30 ans, dispose d'un outil important pour les faire respecter, notamment en matière d'accès à l'éducation. La République doit s'y conformer et la mettre en œuvre pour chaque enfant résidant sur son territoire. • M. D.

¹ Solidarité Laique a été créée en 1956 pour accueillir les réfugiés hongrois fuyant la répression soviétique.

<https://www.solidarite-laique.org/>

Contacts et sites utiles

- www.lacimade.org/
- www.france-terre-asile.org/
- www.gisti.org
- cfda.rezo.net/
- www.educationsansfrontieres.org/

● <https://huit.re/20mesures-decortiquees>

Sur le site de la Fondation Jean Jaurès, le démographe et historien Hervé Le Bras déconstruit, dans une note intitulée « Questions de migrations », les sous-entendus que véhiculent les vingt décisions présentées le 6 novembre 2019 par le Premier ministre.

● <https://www.defenseurdesdroits.fr/>

Outre le fait que le Défenseur des droits peut être alerté ou saisi (<https://huit.re/procedure>), le site propose des publications, des outils, un espace juridique et, à destination des publics scolaires, la plateforme Éduca droit. À re(lire), le rapport de 2016 : « Droit fondamental à l'éducation : une école pour tous, un droit pour chacun ».

<https://huit.re/rapport2016>

À noter un Prix de thèse créé il y a cinq ans. En 2019, il est décerné à deux lauréates ex-æquo : « L'accès – ou le non accès – à la protection des mineur-e-s isolé-e-s en situation de migration », thèse de sociologie soutenue par Noémie Paté à l'université Paris Nanterre, et « Sans domicile fixe et droit », thèse de droit public soutenue par Anne-Sophie Ranaivo à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. <https://huit.re/prix-de-these-2019>

● www.pactedupouvoirdevivre.fr/

L'actualité des mises en œuvre du Pacte du pouvoir de vivre dans les territoires...

● www.infomigrants.net/fr/

Site d'information destiné à lutter contre la désinformation dont sont victimes les migrants où qu'ils se trouvent : dans leur pays d'origine, sur la route, ou déjà dans le pays où ils espèrent bâtir une nouvelle vie. Pour s'adresser au plus grand public possible, le site se décline en trois langues, français, arabe et anglais.

● <https://huit.re/mnhm>

« Le Manifeste du Muséum. Migrations explore le phénomène migratoire dans le monde du vivant en s'appuyant sur les précieux outils d'analyse que fournit l'Histoire naturelle ». En ligne, des courtes vidéos, parmi lesquelles : « Pas de vie sans déplacement. La diversité génétique contribue à la pérennité d'une espèce. » ; « Migrations, de quoi parle-t-on ? Au niveau international, les migrant sont distingués selon quatre catégories. ».



LAURA LOHÉAC est directrice exécutive du Programme d'accueil en urgence des scientifiques en exil (Pause).

En quoi consiste Pause ?

Il s'agit d'un programme national créé en 2017 par le Mesri et porté par le Collège de France pour accueillir des chercheurs en danger leur permettre de se mettre à l'abri – ainsi que leur famille – et de poursuivre leurs travaux. Pause s'appuie sur les grands organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNRS, Inserm, Inra, Inria, AUF, Cnous...) et quatre ministères (ESRI, Affaires étrangères, Intérieur, Culture). Le principe est d'octroyer des subventions en cofinancement aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du Mesri. Les établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt

général ainsi que les établissements sous tutelle du ministère de la Culture les ont rejoints, élargissant ainsi le vivier des établissements éligibles pour présenter des candidatures de chercheurs en exil.

Quel est le bilan ?

À l'issue de trois appels à candidature par an, plus un appel exceptionnel en 2019 en faveur des doctorants, Pause a pu engager près de 300 financements pour plus de 200 chercheurs, une centaine ayant pu bénéficier d'une deuxième année. Le profil des chercheurs est assez stable (60 % en sciences humaines et sociales, 40 % en sciences exactes). Il y a 43 % de femmes. Des pays comme la Turquie, la Syrie, l'Iran, l'Irak et le Yémen restent très représentés, le recrutement s'est étendu progressivement à l'Afghanistan, le Pakistan, la Chine, à des pays d'Afrique subsaharienne et aussi d'Amérique du Sud (Venezuela et récemment, Brésil). Initialement programme d'urgence, Pause a développé une mission d'aide à l'insertion professionnelle des chercheurs après qu'ils ont quitté le programme.

Comment pouvons-nous vous aider ?

Nos principaux soutiens proviennent du Mesri et d'un financement européen du fonds Asile Migration Intégration (Fami) qui peut attribuer entre 50 et 70 % des ressources propres du programme, d'où l'importance de celles-ci. Ce financement cessera fin 2020, sans assurance d'obtenir une autre aide européenne. La contribution du mécénat privé est précieuse, ainsi que les dons de particuliers car même modestes, ils participent à faire connaître le programme dont la notoriété est essentielle pour son développement, une dérive politique en chassant, hélas, une autre (Turquie, Brésil par exemple). L'élection de Donald Trump et le Brexit ont également une répercussion sur les rares programmes nationaux et internationaux qui mettent à l'abri chercheurs et intellectuels... • A. N.

L'intégralité de l'entretien avec Laura Lohéac est à lire ici : sgen-cfdt.fr/actu/pause-trois-ans

<https://huit.re/programme-pause>

AIDONS LES SCIENTIFIQUES EN EXIL A SE RECONSTRUIRE EN FRANCE



NOUS POUVONS, VOUS POUVEZ LES AIDER

En France, plus de 75 établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont mobilisés pour accueillir ces femmes et ces hommes grâce aux financements apportés par les pouvoirs publics, le secteur privé et la philanthropie, au **Programme PAUSE**.

Sous l'égide de
Fondation
de
France

FAIRE UN DON, C'EST SIMPLE ET VITAL

• par chèque bancaire libellé à l'ordre de
la **Fondation de France – Programme PAUSE**

• par virement sécurisé en ligne sur
<https://dons.fondationdefrance.org/PAUSE/>

Les dons au programme PAUSE donnent droit à un avantage fiscal.





Loi de transformation de la Fonction publique

Le Sgen-CFDT vigilant

Par Florence Dubonnet et Franck Loureiro

Action sociale : des prestations trop souvent méconnues

L'action sociale fournit des prestations visant à améliorer les conditions de vie des agents. Elles sont variées, de par leur nature (prêts, secours, subventions...) et leur finalité (aide aux enfants, au logement, accès à la culture...), soumises à conditions de ressources et ne sont pas ouvertes, en totalité, à tous les agents. Pour tout renseignement et/ou accompagnement, l'assistant social du service social en faveur des personnels est à la disposition de tous. Cette année, l'action sociale du ministère de l'Éducation nationale est inscrite à l'agenda social avec pour objectifs de prendre en compte tous les personnels, réduire la précarité et élargir l'offre de service. Dans un contexte social tendu, cette volonté d'amélioration et de meilleure prise en compte de la situation des agents est à saluer. • M. S.

Transfert des agents de la Jeunesse et Sports

La nouvelle organisation territoriale de l'État, d'une ampleur inédite, impose le transfert des agents des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports à l'Éducation nationale le 1^{er} juin 2020. Au regard des enjeux, ce calendrier est intenable. Le Gouvernement croit rassurer en parlant de transferts à « iso-missions », alors même que n'est pas commencée la revue des missions, lesquelles sont susceptibles d'être transférées, allégées, voire supprimées... Accompagnement RH et dialogue social sont promis, mais la transparence n'est pas de mise à l'échelon de proximité, et les agents sont sans réponse en dépit des inquiétudes en matière d'immobilier, de regroupement de services, de localisations géographiques. Une négociation s'impose, ambitieuse, pour que les agents optimisent leurs compétences, leurs carrières et parcours, plutôt qu'une addition de mesures de droit commun. • E. B.

La loi de transformation de la Fonction publique modifie en profondeur les prérogatives des commissions administratives paritaires (CAP), leur avis préalable n'étant plus obligatoire pour les opérations de mobilité.

Désormais, les décisions sont prises par la seule administration à partir des lignes directrices de gestion (LDG), lesquelles précisent les critères prioritaires et les procédures pour tout changement dans la carrière d'un agent. Ce sont les comités techniques (futurs comités sociaux administratifs) qui discutent des LDG. Au cours des discussions au ministère de l'Éducation nationale (MEN) et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri), le Sgen-CFDT a fait entendre, en concertation avec l'Uffa-CFDT, ses analyses, critiques et propositions, mais également ses exigences : nécessité de transparence et de lisibilité des procédures pour tous ; respect du droit à mobilité des fonctionnaires — droit préservé et conforté, notamment dans le cadre des évolutions du recours au contrat ; devoir de soutenabilité pour les services administratifs qui auront la charge des évolutions ; enfin, cohérence entre les LDG du MEN et celles du Mesri. À l'issue des débats, le Sgen-CFDT a voté contre les LDG au MEN et s'est abstenu au Mesri, car des inquiétudes persistent. Sans consultation préalable, c'est un dialogue amoindri en amont des décisions de

l'administration au profit d'un passage accru par la voie du recours. Le travail des services en charge de la gestion des personnels sera alourdi (le travail des élus permettait un contrôle des procédures). En matière de transparence, on ignore de quelles informations disposeront les représentants syndicaux. Or, il faut pouvoir comparer des barèmes ou critères de départage entre agents sur un poste, pour vérifier que le droit de chacun a été respecté. On pourrait lire dans ces changements profonds une volonté de marginaliser la présence et l'action des syndicats. Les militants du Sgen-CFDT sont prêts à adapter leurs pratiques, mais il est hors de question de renoncer au droit à l'information et à l'accompagnement des agents dans le respect de leur droit à la mobilité.



© patricksommer / Pixabay

Accompagner les attaché-e-s

En 5 ans, près de 25 % des attachés (AAE) entrés dans les ministères de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur, de la Recherche ou de l'Innovation par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA) en sont partis. Depuis plusieurs mois, la Direction

générale des ressources humaines (DGRH) discute avec les organisations syndicales de l'attractivité des métiers. Outre la question indemnitaire, le manque d'accompagnement est souligné. Pour répondre à cela, un cadre national à horizon septembre 2020 permettra, dans les académies, à la fois de proposer des « entretiens individuels de visibilité » et de créer des réseaux de

professionnels à l'échelle des territoires. Les entretiens seront destinés aux agents volontaires, au long de leur carrière, pour leur permettre d'exprimer leurs aspirations professionnelles et d'accompagner la construction de leur projet de carrière... Le Sgen-CFDT salue ces propositions et veillera à la qualité de leur mise en œuvre. • E. C. et F. D.

Voir : <https://huit.re/x-WXp3rA>

Tour d'horizon...

Salon Educatec-Éducatice, Parc des expositions,
Porte de Versailles, les 20, 21 et 22 novembre derniers



Cette année, le « Carrefour de l'innovation pédagogique » a fait espace comble. Inspiré des tiers lieux, l'objectif était de faire se rencontrer des divers acteurs du monde de l'Éducation, pour réfléchir ensemble, créer et produire des documents en libre accès.



Comme tous les ans depuis 2016, le Sgen-CFDT était présent au salon Educatec-Éducatice.

C'est un acte militant qui permet d'échanger, de confronter les points de vue et d'accompagner les personnels face à l'impact des nouvelles technologies et son incidence sur les pratiques pédagogiques et les conditions de travail.

Lors de cette édition 2019, nous avons pu parler travail, retraites, mutations, et partager des témoignages de pratiques pédagogiques.

Les militants du Sgen-CFDT Étranger étaient également présents pour répondre à toutes les questions concernant les missions à l'étranger.





**Lumni, nouvelle
plateforme
d'accès
à la culture,
au savoir et à
la connaissance.**



**De nombreuses
classes
sont venues
expérimenter
de nouvelles
pratiques.**

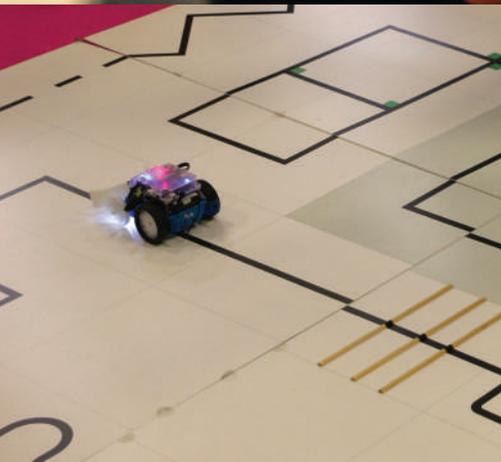


Nous avons pu tester Lumni, nouvelle plateforme qui permet un accès à la culture, au savoir et à la connaissance. Les contenus sont fournis par les acteurs de l'audiovisuel public, elle est gratuite, et sans publicité. Elle est complémentaire d'Educ'Arte (ressources d'Arte) et de Fovéa-Arte (service innovant de parcours numériques accessibles pour tous les élèves de cycles 3 et 4, porteurs de handicap ou non).





**Des propositions
de design
innovantes pour
l'espace classe.**



*Textes et photos
par Isabelle Lacaton.*

**Numérique
et pédagogie
inversée
arrivent
en cuisine !**

Au lycée des métiers de l'accompagnement aux personnes, du commerce, et de l'hôtellerie-restauration de Mantes-la-Ville (78), « Label Numérique Éducatif » niveau 3, numérique et pédagogie inversée arrivent en cuisine !



Baleinopolis

Mieux connaître les cétacés, c'est mieux les protéger

Propos recueillis par Philippe Antoine

Enseignant-chercheur à Sorbonne Université, Olivier Adam est bioacousticien et commissaire de l'exposition Baleinopolis à l'Aquarium du Palais de la Porte Dorée, qui montre jusqu'en juin 2020 l'organisation des cétacés en société.

Peux-tu nous parler de ton intérêt pour les cétacés ?

• J'ai été recruté à l'université en tant que spécialiste du signal audio. En 2001, j'ai commencé à m'intéresser à l'étude des émissions sonores des cétacés, pour les détecter et les localiser — les 89 espèces de cétacés sont activement vocales. En les écoutant, on peut savoir si elles sont présentes dans une zone, tenter de les localiser et caractériser leurs comportements. J'ai travaillé sur les cachalots, les baleines bleues, les baleines à bosse, les grands dauphins et les orques. Actuellement, je m'intéresse aux interactions mère-baleineau chez les baleines à bosse, à l'étude des comportements des cachalots, et à l'analyse des paysages acoustiques sous-marins. Nous connaissons de mieux en mieux les cétacés, mais il reste encore des points à éclaircir, comme l'évaluation de l'impact des activités humaines.

Comment Baleinopolis a-t-elle été conçue ?

• Nous avons envisagé de réaliser cette exposition à la suite d'un cycle de conférences sur les cétacés* à l'Aquarium de la Porte Dorée en 2016. J'avais le contenu, il fallait imaginer comment le présenter au grand public. J'ai sollicité Studio Gang, un cabinet d'architecture particulièrement investi dans l'environnement, et intéressé par la conservation des océans. L'exposition est organisée à partir de vidéos réalisées par Simon Visneux, de bandes sonores à écouter et d'explications par quelques textes. Baleinopolis s'adresse à tout le monde, des plus jeunes aux plus âgés. En la présentant à l'Aquarium, nous avons également choisi deux types de public. En semaine, ce sont des classes de primaires et de collégiés qui sont accueillies. Pendant le weekend et les congés scolaires, ce sont principalement des familles qui font le déplacement.

Les cétacés ont-ils des choses à nous apprendre et sont-ils bien protégés ?

• Les océans sont en danger. Cousteau le

disait déjà dans les années 80. Et les cétacés sont de très beaux ambassadeurs, leur santé dépend de celle des océans. En les observant, on observe directement les océans, et du coup, on observe notre planète. Si l'océan meurt, nous mourrons aussi.

Il y a un moratoire contre la chasse à la baleine depuis 1982. L'objectif était de stopper l'extermination des grandes baleines. Mais d'autres impacts des activités humaines se sont accélérés : réchauffement climatique, pêche industrielle (les pêcheurs français massacrent plus de 600 dauphins par an sur la côte Atlantique Sud-Ouest), plastique et pollution chimique, trafic maritime (collisions et pollution acoustique), activités portuaires et industrielles, prospections pétrolières et géophysiques, activités de marines militaires... Plusieurs conventions ont été signées aux niveaux national et international. Le Comité intergouvernemental des océans (Nations Unies) va rendre un bilan de conservation des océans en 2020.

Quel est le message de Baleinopolis ?

• Il y a une empathie naturelle envers les cétacés. C'est une très belle opportunité pour approcher le public et le sensibiliser aux thématiques environnementales, notamment la conservation des océans et la protection

des cétacés. On veut contribuer à l'évolution des mentalités, dans les grandes villes en particulier, d'où provient une part importante de la pollution. Ce n'est pas seulement près des côtes et du littoral qu'il faut se préoccuper des océans.

Mieux connaître les cétacés, c'est mieux les protéger. Les connaissances des cétacés sont très pluridisciplinaires, les enseignants peuvent donc profiter de plusieurs axes d'approche : biologie, écologie, acoustique, génétique, géographie (avec les routes migratoires), histoire (avec la chasse), littérature, expressions artistiques...

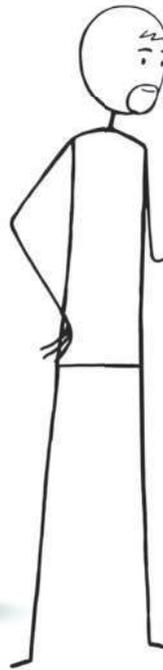
* Olivier Adam, Dorian Cazau, *Cétacés : nouvelles connaissances issues de la recherche française*. Association Dirac, 2017.



© Philippe Antoine

Pourquoi choisir l'épargne responsable et solidaire ?

Nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Selon une enquête Ifop, 63% des Français s'intéressent à l'impact environnemental et social de leur épargne. Mais comment être sûr que notre argent ne sert pas à financer n'importe quoi, n'importe où, pour n'importe qui ?



Une épargne plus utile

Lutter contre le travail des enfants, la corruption ou le réchauffement climatique, c'est possible grâce à l'épargne responsable et solidaire. L'argent placé par l'épargnant est orienté vers des entreprises triées sur le volet, sélectionnées en fonction de leur performance financière mais aussi de leur comportement social, éthique et environnemental.

Sont privilégiées, par exemple, les sociétés qui agissent pour l'emploi, le logement, la réinsertion, la préservation de l'environnement, l'agriculture biologique et les énergies renouvelables. C'est donc une épargne qui contribue à transformer positivement la société.

17 500

emplois créés chaque année.

Une excellente raison de soutenir la finance solidaire aux côtés de France Active et MAIF.

L'épargne solidaire en chiffres

L'épargne responsable et solidaire, tout aussi rentable que les produits financiers classiques, a déjà été adoptée par plus d'un million de Français. En dix ans, grâce à l'épargne solidaire et à France Active, 175 000 emplois ont été créés, dont 64 000 pour des personnes en situation

de handicap ou de précarité qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail. Par ailleurs, 430 millions d'euros ont été investis dans la transition énergétique grâce à l'épargne collectée par MAIF. Attachée à ce modèle d'épargne éthique et utile, MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme de produits d'épargne intégralement solidaire.



assureur militant

SOPHIE RAHAL

Propos recueillis par Vincent Loustau

Créée en 2015, SOS MÉDITERRANÉE secourt depuis février 2016 les personnes qui risquent leur vie en Méditerranée centrale. Porte-parole et administratrice de l'association, la journaliste Sophie Rahal en retrace l'engagement et interroge les perspectives dans le contexte tendu de l'accueil des migrant·e·s en Europe.



© Maud Veith/SOSMEDITERRANEE

Quel est ton rôle à SOS MÉDITERRANÉE ?

➊ J'ai rejoint l'association à l'été 2015, au moment de sa création. Un ami m'a sollicitée pour la communication, domaine que je connais un peu du fait de mon métier. Je n'ai pas réfléchi longtemps ! On était alors quelques dizaines de citoyens.

Nous devions alors organiser des événements ou des conférences de presse, gérer la relation avec les médias, relayer les informations du bateau à la terre ferme... Fin 2015, j'ai rejoint le conseil d'administration, et en octobre 2017, j'embarquais trois semaines sur l'*Aquarius*. Quand on revient d'une telle mission, on ne doute plus une seule seconde du bienfondé de notre action.

Quel est le bilan de l'*Aquarius* ?

➋ Nous avons affrété l'*Aquarius* de février 2016 à fin décembre 2018. Plus de 200 opérations, 29 523 personnes sauvées de la noyade. Mais en juin 2018, l'*Aquarius* a fait les frais du durcissement de la politique européenne envers les navires humanitaires de sauvetage, notamment à travers la politique des « ports fermés » menée par le ministre de l'Intérieur italien d'alors, Matteo Salvini. Nos équipes ont ainsi dû faire route jusqu'à Valence,

en Espagne, avec 630 rescapés à bord, parce qu'il leur était interdit d'accoster en Italie — ceci au mépris du droit maritime qui prévoit que les rescapés doivent être débarqués en lieu sûr au plus vite. Dans la foulée, l'État de Gibraltar, puis le Panama, ont retiré à l'*Aquarius* son pavillon : difficile de ne pas y voir des manœuvres politiques. Cela a rendu impossible la poursuite des opérations, et nous a contraints à mettre fin au contrat d'affrètement de l'*Aquarius*.

Qui sont les intervenants à bord ?

➌ Outre l'équipage du navire – environ neuf personnes employées par l'armateur –, des équipes de SOS MÉDITERRANÉE (environ treize personnes) gèrent les opérations de recherche et sauvetage : un coordinateur des opérations, un adjoint, les marins, un chargé de communication, et un chargé de recherche et de documentation qui rend notamment compte de nos activités en temps réel sur le site <https://onboard.sosmediterranee.org/>. Enfin, notre partenaire, Médecins sans Frontières, subvient aux besoins médicaux des rescapés.

Vous avez dû attendre sept mois avant le lancement du nouveau navire, *Ocean Viking*. Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

➍ Dès décembre 2018, les équipes ont cherché un nouveau navire qui réponde aux exigences de notre activité de sauvetage en haute mer et dispose d'un pavillon solide, avec un État en mesure – autant que possible – de résister aux pressions. Une quinzaine d'offres a été étudiée, et l'*Ocean Viking* s'est révélé un navire adéquat, grand et rapide. On a pu y installer quatre canots de sauvetage, et aménager des espaces pour accueillir et soigner les rescapés au mieux. Il bat pavillon norvégien, lequel est très bien classé au niveau de la sécurité. On connaît également l'engagement de la Norvège pour le respect du droit international et des droits humains.

Quel est le premier bilan de l'*Ocean Viking* depuis son lancement fin juillet 2019 ?

➎ Depuis le début des opérations de l'*Ocean Viking*, nos équipes ont secouru 1 211 personnes. Même si les arrivées sur les côtes européennes ont

effectivement baissé, beaucoup tentent toujours de fuir ce qu'elles nous décrivent comme l'enfer libyen, et beaucoup d'entre elles meurent. Depuis le 1^{er} janvier, plus de 1000 personnes ont péri en Méditerranée, dont plus de la moitié sur l'axe Libye-Italie : la fermeture de l'espace humanitaire et les entraves au travail des navires d'ONG font que cette route migratoire est toujours la plus meurtrière au monde. Surtout, combien d'autres ont disparu sans laisser de traces...

« PLUTÔT MOURIR EN MER QUE DE RESTER EN LIBYE »

Dans quel état sont les personnes recueillies à bord ?

Les personnes secourues sont choquées, déshydratées, traumatisées, et dans un état de fatigue extrême. Souvent, elles présentent des plaies, provoquées par le mélange corrosif d'essence, d'eau, de sel et de transpiration. Parfois, des blessures par balle, des traces de coups ou des brûlures. Hommes, femmes ou enfants, tous fuient les persécutions, les violences ou les viols subis dans les camps de détention libyens. Lorsqu'ils nous racontent, ils ont souvent cette phrase : « Plutôt mourir en mer que de rester en Libye ».

Lors des derniers sauvetages, des ports libyens ont été assignés à l'*Ocean Viking* pour débarquer les rescapés, quelle a été votre réaction ?

L'année 2018 a marqué une rupture : jusque-là, nos opérations de sauvetage étaient coordonnées par le Centre de coordination des secours en mer (MRCC) de Rome, jusqu'au débarquement des rescapés en lieu sûr. Les autorités maritimes italiennes se sont progressivement désengagées de ce rôle au profit des garde-côtes libyens. Ce transfert de responsabilités s'est traduit par la création, à l'été 2018, d'une zone de recherche et sauvetage libyenne, et d'un Centre de coordination

des secours basé à Tripoli. Mais les garde-côtes libyens ne sont pas en mesure d'assurer une coordination efficace des sauvetages, et lorsqu'ils interceptent des embarcations, ils les renvoient en Libye, ce qui est contraire au droit international, car ce pays ne peut pas être considéré comme un « lieu sûr ». Voilà pourquoi, lorsqu'il nous a été demandé d'y débarquer des rescapés, nous avons refusé et réclamé une alternative qui corresponde aux critères du droit maritime et international. Jusqu'à présent, nous avons toujours obtenu gain de cause, mais il a parfois fallu attendre jusqu'à deux semaines pour que la situation se débloque.

Où en sont les discussions au niveau européen ?

Une réunion de ministres de l'Union européenne tenue à Luxembourg en octobre dernier aurait abouti à un « projet pilote » de six mois impliquant sept États membres, soit sept de moins que l'objectif initial de quatorze pays annoncé lors d'une autre réunion à Paris, en juillet. Des indications ont, un temps, laissé présager qu'un système de débarquement partagé et pérenne, fondé sur le respect du droit, allait effectivement démarrer. C'est ce que nous réclamons depuis plus d'un an. Malheureusement, les blocages continuent, et à chaque fois, il faut attendre qu'une solution *ad hoc* soit trouvée par quelques États.

Comment les citoyens peuvent-ils soutenir vos actions ?

Aucun État n'aide ni ne finance l'association. Si des entreprises et quelques collectivités participent financièrement, ce sont très majoritairement les dons privés issus des particuliers qui alimentent le budget de l'association. Le don régulier, mensuel, par prélèvement, même modeste, assure la pérennité des opérations de sauvetage. Et rappelons que les dons privés bénéficient d'une réduction d'impôt de 66 %...

Pour aider l'association : sosmediterranee.fr

BIO

SOPHIE RAHAL a 32 ans.

Elle naît à Paris, de parents d'origines algérienne et italienne. Après une prépa littéraire au lycée Jean-Jaurès à Montreuil, elle étudie à Sciences-Po Toulouse et fait une école de journalisme (Institut français de presse à Paris).

Après avoir travaillé trois ans au journal *Les Échos*, elle intègre la rédaction de *Télérama* en novembre 2015.

Elle rejoint SOS Méditerranée dès l'été 2015, puis entre au conseil d'administration à la fin de la même année. Elle embarque sur l'*Aquarius* du 18 octobre au 11 novembre 2017, rotation au cours de laquelle 248 sont secourues par l'*Aquarius*. Le bateau réalise encore trois sauvetages en une seule après-midi, à l'issue desquels 340 personnes sont recueillies. Au total, 588 personnes sauvées débarquent en Italie le 3 novembre.

DEVENIR BÉNÉVOLE

Fondée par Klaus Vogel, un capitaine allemand de marine marchande, et Sophie Beau, une Française responsable de programmes sociaux et humanitaires, SOS MÉDITERRANÉE compte aujourd'hui plus de 500 bénévoles répartis dans dix-sept antennes, et qui constituent « l'équipage à terre » de l'association. Leur action vise à sensibiliser l'opinion et à soutenir l'équipage et les opérations de sauvetage. Après avoir reçu une formation et selon leurs disponibilités, ils répondent en équipe aux multiples sollicitations : sensibilisation scolaire, conférence, tenue de stands dans des festivals, collectes, interventions diverses à la demande (librairie, cinéma, café associatif, etc.).

Le fonctionnement du bateau coutant 14 000 € par jour, plus de 5 millions par an... les actions de collecte de fonds et de sensibilisation sont essentielles.

L'intégralité
de l'entretien est
à lire sur notre site
www.sgen-cfdt.fr

A man in a blue helmet and white shirt is assisting a man in an orange life jacket. The background shows other people in orange life jackets, suggesting a rescue or maritime setting.

SOS
MEDITERRANEE

ENSEMBLE
SAUVONS DES VIES

FAITES UN DON www.sosmediterranee.fr